



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0494

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Lyon Vallée de la Chimie - Plateforme de mobilité - Secteur des ronds-points Campus Solaize - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0494**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Solaize

objet : **Lyon Vallée de la Chimie - Plateforme de mobilité - Secteur des ronds-points Campus Solaize - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Enjeux et objectifs**

La Métropole de Lyon et les industriels se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la Plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie avec pour objectif principal de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, environnement), d'accélérer sa transition énergétique et environnementale et de le reconnecter avec son territoire environnant.

Le projet Vallée de la Chimie a, par ailleurs, pour objectif un développement économique équilibré de l'entrée sud de la Métropole, grâce notamment à :

- la pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité,
- l'implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires issus des 3 éditions de l'Appel des 30 !,
- le renforcement des sites de recherche et développement (R&D) existants et implantation de nouveaux laboratoires de R&D,
- le renforcement du tissu des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et PME pour accélérer la transition énergétique et environnementale,
- le développement des modes actifs et des transports en commun.

Ce projet de territoire vise le développement d'une plateforme industrielle décarbonée et la génération d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau "bien vivre ensemble" pour les salariés, les habitants et les "usagers" du territoire.

**II - État d'avancement du projet et individualisation partielle d'autorisation de programme**

Le projet Lyon Vallée de la Chimie se construit progressivement à partir d'un plan guide élaboré en 2015 et de partenariats publics/privés innovants. Il a un fort effet levier sur les investissements privés par la réalisation de projets industriels et par les participations privées aux coûts de réalisations des infrastructures et des voiries. Il prévoit, notamment, le développement d'infrastructures de mobilités douces et partagées et d'un bouquet de services pour les salariés et les habitants dans ce domaine.

Le projet se décline au travers de :

- la mise en place de nouvelles modalités de prospection des entreprises permettant de conforter et renforcer l'écosystème chimie-énergie-environnement à travers le lancement d'appels à projets partenariaux sur des tènements publics et privés (l'Appel des 30 !),
- la mise en place de nouvelles modalités de coopération et de mutualisation entre les membres de l'écosystème économique et industriel de la Vallée de la Chimie et la Métropole (charte de coopération),
- la création d'une plateforme chimie-énergie-environnement à l'échelle de la Vallée de la Chimie dans une dynamique de production énergétique métropolitaine,

- la création de nouvelles liaisons et synergies entre les centres villes et le fond de vallée, notamment sur Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite,

- la création d'un grand paysage productif qualitatif pour les habitants et les usagers de la Vallée de la Chimie.

En vue de la mise en œuvre opérationnelle du plan guide, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conforter le campus de R&D de Solaize en réalisant des études et des aménagements structurants de la trame viaire existante (rond-point de l'autoroute, bretelle d'accès, échangeur, parvis, berges, etc.).

Ces travaux doivent permettre d'améliorer et de sécuriser les accès des campus de l'Institut français du pétrole Energies nouvelles (IFPEN) (où se situent notamment Axel One et le siège du pôle de compétitivité Axelera) et TOTAL CRES ainsi que les liaisons entre Solaize et la Vallée de la Chimie.

Les études et travaux seront réalisés en partenariat avec les services de l'Etat compétents et avec la Compagnie nationale du Rhône propriétaire des fonciers (domaine public fluvial). Ils s'inscrivent dans l'accompagnement du déclassement de l'autoroute A7 et doivent permettre aux salariés et aux habitants de la Vallée de la Chimie de bénéficier d'aménagements de qualité pour sécuriser leurs déplacements.

Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la requalification des accès au campus de Solaize, dans le cadre de la plateforme de mobilité Lyon Vallée de la Chimie, seront réalisés au cours de l'année 2021.

Un budget de 100 000 € sera affecté aux études et 400 000 € aux travaux d'aménagement.

Ainsi, il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme partielle, pour un montant total de 500 000 €, permettant la prise en charge des études et de la suite des travaux d'aménagement du parvis de l'IFPEN à Solaize, engagés au cours du mandat précédent.

Cette enveloppe financière complémentaire doit permettre d'aménager, en complément du 1<sup>er</sup> parking de covoiturage déjà réalisé, les espaces publics et espaces de stationnement situés au nord-ouest du rond-point et le long du canal de navigation du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour la requalification des accès au campus de Solaize dans le cadre de la plateforme de mobilité Lyon Vallée de la Chimie.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant 500 000 € en 2021, sur l'opération n° 0P01O9274.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**